

Fanirisoa la guerrière

Les deux mois accordés par le colonel Mickaël Randrianirina se seront écoulés, et viendra le temps des évaluations.

Le PM

A commencer par le premier d'entre eux, Herintsalama Rajaonarivelo.

"Faites ce que je dis, pas ce que je fais" semble bien résumer son parcours gouvernemental.

Il est vrai qu'il n'a jamais travaillé au sein de l'Administration Publique, mais rien ne lui interdisait de s'entourer de collaborateurs compétents qui lui auraient évité bien des erreurs.

Sa première note valant instructions voulait montrer à la population que son gouvernement n'allait plus utiliser les deniers publics à tort et à travers. Cette note avait donc pour but de ne plus ouvrir certaines lignes de crédit jugées non prioritaires. Mal lui en prit, car les fonds secrets, les dépenses carburant, étaient bloqués au grand dam des bénéficiaires. Et il lui a fallu se contredire et sortir dare dare une autre note les débloquent. Comme le disent certains vieux militaires ***"Quand tu reçois un ordre, tu attends d'abord le contre-ordre"***, et ça fait simplement désordre.



Herintsalama Rajaonarivelo
Premier ministre de Madagascar

La deuxième note se voulait ferme quant à l'application de LOI. Désormais, plus personne ne sera au-dessus de la LOI. Pourtant, le prêt de 11 milliards ariary de la CNAPS à la SMGD avait été accordé avec des conditions draconiennes, qui ne l'auraient pas été sans le concours de plusieurs acteurs très influents. Un taux d'intérêt de 7%, et une clause secrète (selon le DG du BIANCO) prévoyant le versement de 1,9 millions d'euros pour "indemnités transactionnelles". A qui cette somme a-t-elle profité, et pourquoi le libeller en euros? Herintsalama était à l'époque, non seulement président du conseil d'administration de la CNAPS, mais également conseiller de Naina Varira. **Un conflit d'intérêts évident! Un abus de biens sociaux! Mais tandis que le DG de la CNAPS à l'époque est actuellement en détention provisoire, et Naina Varira en cavale, le nom de ce PM n'a même pas été cité.**

Beaucoup de *"militants"* ont encaissé la nomination de ce PM, et n'avaient rien dit car ils étaient encore dans la liesse populaire fêtant la désertion de Rajoelina, Ntsay et du shadow cabinet Mamy Ravatomanga. **Ils commencent seulement à se rendre compte qu'on leur a volé leur victoire. Ce PM est loin de faire l'affaire, et a même osé traiter ses opposants de chien** en déclarant devant les députés *"Akanga maro tsy vakin'ambo, tsy maintsy mandroso ny sarety, avale hivoavao ny Alik"*. Il ne sait même pas que qualifier quelqu'un de chien est tabou, et constitue l'injure suprême. Le lecteur se dira que c'est un Vazaha, détenant la nationalité française (il n'a jamais démenti cette affirmation) et qu'il ne connaît pas la culture Malagasy.

Beaucoup espèrent que le colonel Mickaël saura bientôt prendre la bonne décision en le débarquant de ce poste.

Ministre de la Justice

Détestée par certains ou adulée par d'autres, la magistrate Fanirisoa ne laisse personne indifférente. De tout le gouvernement, c'est bien la seule qui est la plus médiatisée. Peut-être grâce aux perquisitions spectaculaires, et à la mise en détention de Rinah et de son compagnon un demi-frère de Tinoka Roberto (apparemment acquittés lors de l'affaire SMMC malgré les preuves tangibles et les aveux de Rinah auprès de l'IGE), de l'ex-DG de la CNAPS, sans oublier des cadres supérieurs de Madagascar Airlines.

Elle a pu régler les revendications des pénitenciers grévistes. Elle n'a pas hésité à faire révoquer deux hauts magistrats du PAC soupçonnés de collusion avec Mamy Ravatomanga. Ce dernier vient d'ailleurs de faire l'objet de plusieurs articles, dont celui d'Africa Intelligence intitulé **"Le détail des saisies d'actifs de Mamy Ravatomanga"**.



Fanirisoa Ernaivo
Garde des Sceaux, ministre de la
Justice

Beaucoup misent sur elle pour ne rien laisser passer, dont l'affaire B77 Iranienne. Le DG de l'ACM en détention provisoire a pu sortir indûment de prison et ne l'a toujours réintégrée. Selon l'article d'Africa Intelligence, la fameuse société UDAAN Potentials incriminée dans cette affaire B777 figurerait également dans la liste des actifs de Mamy Ravatomanga.

Les lecteurs ont été agréablement surpris par la rigueur de la Justice mauricienne, qui est plus proche de celle des Anglo Saxons, celle qui avait condamné l'ex-Dircab de Rajoelina Vazaha. Fanirisoa avait pris la peine de se déplacer à Londres pour suivre ce procès. Ils craignent que PB ne soit extradé vers Madagascar et de faire jouer sa richesse, ses nombreuses relations pour échapper à la Justice Malagasy.

Il convient de rappeler que **Fanirisoa, bien avant d'être nommée ministre de la Justice, est allée à Maurice pour documenter la Justice Mauricienne**, ce qui a permis à cette dernière d'agir très vite.

Seule ombre au tableau, une rumeur persistante d'intervention du Qatar auprès des autorités mauriciennes: **"Avec une menace de retrait de leurs avoirs à Maurice, si `Maurice ne calme pas le jeu"**. PB accepterait le gel de ses avoirs, paierait une amende de 100 millions de dollars, et partirait de Maurice vers mi-décembre 2025.

La seule possibilité qui resterait alors à Madagascar, c'est d'obtenir son extradition. **Fanirisoa arrivera-t-elle au moins à récupérer les sommes transférées en toute illégalité par PB?** Nous n'en doutons pas un seul instant compte tenu de son professionnalisme et de sa sagacité.

https://www.africaintelligence.fr/afrique-australe-et-iles/2025/11/25/le-detail-des-saisies-d-actifs-de-mamy-ravatomanga,110564024-art?cxt=PUB&utm_source=AIF&utm_medium=email&utm_campaign=AUTO_EDIT_SOM_PROS&did=109681188

Madagascar, Maurice

Le détail des saisies d'actifs de Mamy Ravatomanga

Publie le 25/11/2025

En ordonnant le 23 octobre le gel immédiat des avoirs du tycoon malgache exilé à Maurice, de ceux de son entourage ainsi que de plus de quarante sociétés qui lui sont affiliées, la justice mauricienne a ouvert une séquence judiciaire d'une ampleur inédite.

Publié le 25/11/2025 à 5h40 GMT Lecture 3 minutes

Après l'ouverture d'une enquête à Port-Louis fin octobre pour "blanchiment d'argent" à l'encontre de Maminiaina Ravatomanga, dit "Mamy", l'avenir du businessman malgache demeure incertain. Admis le 7 novembre dans une clinique privée mauricienne pour raisons de santé, le tycoon reste néanmoins à la disposition des enquêteurs de la Financial Crimes Commission (FCC).

Le 23 octobre, la Cour suprême de Maurice a ordonné la saisie pénale massive de ses avoirs, de ceux de plusieurs membres de sa famille ainsi que d'un vaste réseau de sociétés actives dans divers secteurs. Un mois après, alors que l'enquête se déroule toujours dans la plus grande discrétion, l'ampleur du gel d'actifs laisse entendre que la justice mauricienne dispose de preuves solides, justifiant une action rapide pour prévenir toute dissipation de fonds.

Dans ce document de trois pages, consulté par Africa Intelligence, l'homme d'affaires est mentionné comme signataire bancaire, directeur, actionnaire ou bénéficiaire effectif ultime de toutes ces entreprises. Le juge Renuka Devi Dabee y ordonne le gel immédiat de tous les comptes liés au magnat, interdit tous mouvements de fonds et impose que la moindre opération financière soit préalablement validée par la justice. La FCC cherche manifestement à couper court à des flux jugés sensibles circulant dans le système bancaire mauricien. Éviter les dispersions secondaires des actifs

L'ordonnance vise directement cinq proches de Mamy Ravatomanga : ses fils Ramy Mialy Tiana Ravatomanga et Aina Fenosoa Ravatomanga, sa fille Lovanirina Ravatomanga, ainsi que son gendre, Andry Patrick Rabetokotany, installé en France et dont le nom figurait parmi les administrateurs de la filiale malgache d'AFG Bank. AFG Madagascar, qui a déposé ses statuts en février 2023 à Antananarivo, appartient au conglomérat Atlantic Financial Group (AFG), fondé en 2005 par l'Ivoirien Bernard Koné Dossongui (AI du 21/08/23). La belle-fille de Mamy Ravatomanga, Sandy Domoina Rahoelirivahy, est également mentionnée dans la décision judiciaire.

En élargissant la mesure à plusieurs membres directs du clan Ravatomanga, la FCC entend prévenir toute dispersion secondaire des actifs, un phénomène fréquemment observé dans les enquêtes portant sur des montages financiers complexes.

Le document énumère également plus d'une quarantaine d'entités économiques, allant de sociétés mauriciennes à des entreprises régionales d'importance stratégique. En tête de la liste figure le conglomérat Sodiat – actif, entre autres, dans le BTP, le transport, l'agriculture et les médias –, l'empire fondé par Mamy Ravatomanga dans les années 1990 et acteur incontournable de l'économie malgache. Toutes ses filiales sont nommément visées, parmi lesquelles : Auto-Diffusion, Sodiat Export, Sodiatrans, Trans Ocean Airways, SMC Presse, Radio FY, Cap Mada Voyages, la Polyclinique d'Ilfy ou encore Madagascar Security Academy (MSA). Un inventaire précis qui témoigne de la volonté des autorités mauriciennes

de neutraliser l'intégralité du périmètre opérationnel du groupe afin d'empêcher tout contournement éventuel de la mesure de gel.

Contestation possible

D'autres entreprises implantées à Maurice sont aussi présentes dans la liste, dont trois sociétés civiles immobilières (SCI) portant les noms des enfants Ravatomanga. Y apparaît aussi Madarail Holdings, conglomérat par lequel Mamy Ravatomanga avait acquis 75 % de la compagnie ferroviaire malgache Madarail, en 2011, avant de s'en retirer, onze ans plus tard, après une demande en ce sens de la Banque mondiale (AI du 21/06/24). La Société immobilière d'Ambohidratrimo (SIA), actionnaire majoritaire du golf du Rova, et New Investment Hub, le véhicule offshore de Trans Ocean Airways, sont également visés.

Plus surprenante encore, la présence d'Udaan Potentials, cette société malgache utilisée par l'Iran pour immatriculer illégalement cinq Boeing 777-200 – un élément de l'affaire révélé par Africa Intelligence en juillet et qui avait entraîné le limogeage du ministre des transports Valéry Ramonjavelo (AI du 29/07/25).

Le clan Ravatomanga conserve la possibilité de contester l'ordonnance devant la Cour suprême mauricienne, laissant entrevoir une confrontation judiciaire potentiellement longue et qui dépasse les frontières de l'île.

Enclure

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

On Thursday 23rd day of October 2025

SCR No. 127557 JIC: 1149/2025

In the matter of:

Ex Parte:

Financial Crimes Commission (FCC)

Applicant

WHEREAS in virtue of a Judge's Order made on the 23rd day of October 2025 before Honourable R.D. Dabee, Judge; Upon the application of Mrs. Attorney N. Seetaram for the Applicant, and after taking cognizance of the praecipe and affidavit both dated 22 October 2025 and the documents filed in support of the application; And under sections 69(1) and 70 of the Financial Crimes Commission Act 2023;

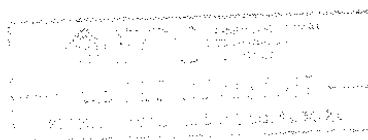
IT IS HEREBY ORDERED THAT A CRIMINAL ATTACHMENT ORDER, BE AND SAME IS ISSUED, DIRECTING THAT ALL FUNDS LYING IN THE BANK ACCOUNTS HELD BY THE FOLLOWING NATURAL AND LEGAL PERSONS IN MAURITIUS;

i. **Relatives of Mr. Maminiaina RAVATOMANGA**

	NAME	RELATIONSHIP WITH MR. MAMINIAINA RAVATOMANGA
1	Ramy Mialy Tiana RAVATOMANGA	Son Passport: A25X86342
2	Aina Fenosoa RAVATOMANGA	Son Passport: A25X727700
3	Andry Patrick RABETOKOTANY	Son-in-law
4	Lovanirina RAVATOMANGA	Daughter
5	Rahoeliarivahy Domoina Sandy	Daughter-in-law

ii. **Legal Persons:**

1	AKSAF POWER LIMITED
2	BRIC INVESTISSEMENT ET COMMERCE
3	BRIC INVESTISSEMENTS ET COMMERCE (BRICOM) LTD
4	CAMELLIA INTERNATIONAL LTD
5	CENTRE DE SANTE POLYCLINIQUE D ILAFY SA



6	CIP INVESTMENT (MAURITIUS LTD)
7	COASTAL MINERALS OCEAN INDIEN LTD
8	DISTRIBUTION NETWORK ELECTRICITY COMPANY
9	ENGINEERING CONSULTANCY COMPANY
10	FIRST TIME INTERNATIONAL LTD
11	GOLD EXPRESS TRADING LTD
12	GOLDEN LUXURY CORPORATION LIMITED
13	MADAGASCAR MAINTENANCE PETROLIERE BTP
14	MALENGA TRADING INC
15	NEW INVESTMENT HUB LTD
16	OVERSEAS POWER LTD
17	PHIDROMES TRADING & INVESTMENT LTD
18	PRIME TRADING AND INVESTMENT LIMITED
19	SCI LAM
20	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RMH SA
21	SODIAT SA
22	SOBIKA HOLDINGS LTD
23	TRANS OCEAN AIRWAYS
24	MADARAIL HOLDINGS LTD
25	MADAGASCAR UTILITIES LTD
26	ENTIC
27	R AND R PRODUCTS COMPANY
28	OCEANDEX
29	THE LITCHI TRADING COMPANY LTD
30	SOUTHBANK TRADING LIMITED
31	AUSTRAL GESTION
32	ORBIS INVESTMENTS
33	SOCAGEST LTD
30	Durban Indian Ocean Traders Ltd
31	OCEAN INDIEN TRADING AND INVESTMENT LIMITED
32	SCI Mialy
33	SCI Aina
34	SCI Ramy
35	LIHA BTP
36	West Trade and Investment Ltd

37	Leader Import Export Private Limited
38	All legal entities under the SODIAT Groupe, including i. Auto- Diffusion ii. Sodiate Export iii. Sodiatrans iv. Trans Ocean Airways v. SMC Presse vi. Radia FY vii. Cap Mada Voyages viii. Polyclinique D'ilafy ix. SIA x. MSA
39	Beaufort Principal Ltd
40	Udaan Potentials Ltd
41	All companies and legal entities/persons/arrangements having Mr. MAMINIAINA RAVATOMANGA , holder of Passport bearing number A13X10375, as banking signatory, director, shareholder and/or ultimate beneficial owner.

BE AND SAME shall not be transferred, pledged, disposed of, or the properties shall not otherwise be dealt with, by any person, except upon a Judge's Order upon good cause shown to his/her satisfaction:

IT IS FURTHER ORDERED THAT notice be given of this Order within 21 days of the date of this Order pursuant to section 70 (3) of the FCC Act.

BY THE COURT


Mr S. Kemraz
Senior Court Officer
For Master & Registrar